Les Trophées jeunesse

SEPTEMBRE 2015

Planet'AIR

APF

Dijon

Seul ou à plusieurs

Vous ne manquez pas d'AIR !

Montrez-le …

1ère édition

Actions Initiatives Rêves

Développer & valoriser
les projets ou les initiatives
menés par ou pour des jeunes
de l'APF !

Le « Pourquoi », les « comment » ?

COMMENT'*AIR* N°1 : OBJECTIFS

- Promouvoir et soutenir des initiatives ou des projets privilégiant l'implication des jeunes
- Favoriser la créativité
- Pérenniser des actions

COMMENT'*AIR* N°2 : PARTICIPATION – PORTEURS DE PROJETS

La participation est ouverte à tout porteur de projet (*bénévole, usager, adhérent, salarié…)* rattaché à une structure APF (*délégation, structure médico-sociale, entreprise adaptée…)*

COMMENT'*AIR* N°3 : CRITERES D'ELIGIBILITE

- Les projets ou initiatives doivent être portés par des jeunes ou être à destination de jeunes.
- Les projets peuvent être :
  - déjà structurés (phase de consolidation, d'extension)
  - en démarrage (besoin d'un soutien supplémentaire)
  - des initiatives expérimentales, des activités ponctuelles.
- Les projets doivent, dans la mesure du possible,
  - offrir une garantie de pérennité et de développement
  - être inclusifs
  - être reproductibles
  - bénéficier d'un montage financier

COMMENT'*AIR* N°4 : PRIX ET VALORISATION

Un prix viendra récompenser les quatre projets sélectionnés par le Jury. Chaque prix sera accompagné d'un coup de pouce financier pouvant aller jusqu'à 2 000 €.

Le jury, présidé par Alain Rochon, est composé de membres de la Commission nationale politique de la jeunesse, d'administrateurs et de partenaires.

Les Lauréats seront présentés à Planet'AIR lors de la Soirée de remise des Trophées le 12 septembre.

Les projets retenus seront publiés sur les supports de communication interne et externe de l'APF.

COMMENT'*AIR* N°5 : MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer, chaque porteur de projet doit remplir le dossier de candidature téléchargeable sur le blog :
http://jeune.apf.asso.fr/ *Catégorie* « Rencontres jeunesse 2015 »

Une fois dument complété, le dossier de candidature devra être adressé **par courriel ou par courrier** au plus tard le 31 juillet 2015 (*cachet de la poste faisant foi ou date d'envoi du mail*)

Par courriel à : cn.jeunesse@apf.asso.fr

Par courrier à :
APF - Service développement associatif
Trophées Jeunesse – Noëlle Pirony
17 boulevard Auguste Blanqui
75013 PARIS

Actions Initiatives Rêves